

# Association pour une Solidarité Syndicale de l'École Polytechnique (ASSEP)

---

*Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 février 2016 s'étant tenu en reprise le vendredi 19 février 2016 au local C-539.6.*

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présidium
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2015
5. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2015
6. Modification des quorums
7. Statut de membre versus libérations syndicales
8. Libérations syndicales
9. Mise à jour du budget
10. Procédure en cas de grève d'un autre syndicat de Polytechnique
11. Informations sur les négociations
12. Élections aux postes vacants
13. Varia
14. Levée de l'assemblée

## 1. Ouverture de l'assemblée

L'ouverture de l'assemblée est demandée par X, avec appui de Y. L'ouverture de l'assemblée est constatée à 12h13. Le quorum est moral, car il s'agit d'une reprise d'assemblée.

## 2. Présidium

Il est proposé de :

- Prendre Mélanie Hotchkiss comme présidente d'assemblée et Simon de Montigny comme secrétaire.
- Proposé par X.
- Appuyé par Y.
- La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Mélanie fait une lecture de l'ordre du jour proposé.

Il est proposé de :

- Adopter l'ordre du jour tel quel.
- Proposé par X.
- Appuyé par Y.
- Adopté à l'unanimité.

### **4. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2015**

L'exécutif propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mars 2015. La proposition est appuyée par X et est adoptée à l'unanimité.

### **5. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2015**

L'exécutif propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mars 2015. La proposition est appuyée par X et est adoptée à l'unanimité.

### **6. Modification des quorums**

Mélanie invite Mathieu à faire une présentation sur les quorums. Des questions sont soulevées sur la possibilité de votes en ligne et sur leur représentativité.

Le comité exécutif propose d'adopter un quorum d'assemblée de grève d'au moins 10% des membres de l'unité visée. Ce type d'assemblée possède le pouvoir de mandat de grève. La proposition est appuyée par X. Y propose un amendement pour que le quorum soit d'au moins 10% des membres et de 10 personnes (le plus grand des deux) pour l'unité visée. L'amendement est appuyé par Z. L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ainsi, la proposition principale est établie comme suit : « Le comité exécutif propose un quorum d'assemblée de grève d'au moins 10% des membres et de 10 personnes (le plus grand des deux) de l'unité visée. Ce type d'assemblée possède le pouvoir de mandat de grève. »

La proposition amendée est adoptée à l'unanimité.

Le comité exécutif propose un quorum décisionnel de 20 membres avec au moins 3 chargés de cours, 3 auxiliaires d'enseignement, 3 stagiaires postdoctoraux. La proposition est appuyée par X.

Y propose un amendement de ramener le nombre de stagiaires postdoctoraux requis à un seul. L'amendement est appuyé par Z. X suggère de présenter un point d'information aux membres pour justifier la représentativité du quorum. L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ainsi, la proposition principale est établie comme suit : « Le comité exécutif propose un quorum décisionnel de 20 membres avec au moins 3 chargés de cours, 3 auxiliaires d'enseignement, 1 stagiaires postdoctoral. »

La proposition amendée est adoptée à l'unanimité.

Le comité exécutif propose une assemblée avec quorum de routine, qui est un quorum moral. Les pouvoirs de ce type d'assemblée sont de passer des points d'information, d'adopter des dépenses inférieures à 2000\$, de recevoir des rapports du comité exécutif et des rapports du comité de syndic. La proposition est appuyée par X.

Y propose un amendement d'éliminer le pouvoir d'adopter des dépenses inférieures à 2000\$. L'amendement est appuyé par Z et est adopté à l'unanimité.

Ainsi, la proposition principale est établie comme suit : « Le comité exécutif propose une assemblée avec quorum de routine, qui est un quorum moral. Les pouvoirs de ce type d'assemblée sont de passer des points d'information, de recevoir des rapports du comité exécutif et des rapports du comité de syndic. » X propose un amendement d'imposer un quorum moral d'au moins 10 personnes. L'amendement est appuyé par Y. Il y a demande de vote sur l'amendement. Le décompte du vote est 5 pour, 8 contre, 1 abstention. L'amendement est battu.

On demande le vote sur la proposition principale. La proposition est battue à l'unanimité.

## **7. Statut de membre versus libérations syndicales**

X proposition d'accorder le statut de membre aux élus dans un poste syndical recevant des libérations syndicales jusqu'à la fin de leur mandat tant qu'il est renouvelé. La proposition est appuyée par Y.

Z propose un amendement de retirer la nécessité de recevoir des libérations syndicales pour qu'un membre qui n'est plus employé reste néanmoins membre. L'amendement est appuyé par X et adopté à l'unanimité.

Ainsi, la proposition principale est établie comme suit : « L'ASEP accorde le statut de membre aux élus dans un poste syndical jusqu'à la fin de leur mandat tant qu'il est renouvelé. Y propose un amendement d'enlever la partie « tant qu'il est renouvelé ». L'amendement n'est pas appuyé.

L'exécutif prend note qu'il faut clarifier le point d'admissibilité à l'élection des non membres dans les statuts et règlements.

On demande le vote sur la proposition. Le décompte du vote est 9 pour, 1 contre, 1 absence. La proposition est adoptée.

## **8. Libérations syndicales**

X propose de voter une prime de 2000\$ à partager dans l'exécutif. La proposition est appuyée par Y. Le comité exécutif prend en note que le terme « libération syndicale » devrait être remplacé dans la gestion financière interne du Syndicat.

On demande le vote sur la proposition. Le décompte du vote est 10 pour, 0 contre, 1 absence. La proposition est adoptée.

## **9. Mise à jour du budget**

Sébastien Paquette soumet des informations sur le budget. Le budget doit être mis à jour suivant les propositions adoptées le 9 décembre 2015, en incluant le nouveau fonds d'aide de 6000\$, le site web avec un appel d'offre de 3000\$, et la participation aux frais d'actuaire du RASEP.

## **10. Procédure en cas de grève d'un autre syndicat de Polytechnique**

Sébastien Paquette fait un point d'information sur la procédure à suivre si un autre syndicat fait une grève à Polytechnique. Il propose un point de rassemblement en face du pavillon Bombardier pour assister les membres qui voudraient noter leur tentative de se présenter au travail.

## **11. Informations sur les négociations**

Mathieu Lavallée présente la situation des négociations des chargés de cours. Sébastien Paquette présente la situation des négociations des auxiliaires d'enseignement.

## **12. Élections aux postes vacants**

Victor Calatoru se présente au poste de responsable aux affaires internes.

X appuie cette candidature.

Victor est élu par acclamation.

Autres postes disponibles sur l'exécutif

- Personne ne se présente. Le poste reste vacant.

Délégués

- Personne ne se présente. Le poste reste vacant.

1 poste comité de négo auxiliaires

- Personne ne se présente. Le poste reste vacant.

1 syndic

- Personne ne se présente. Le poste reste vacant.

### **13. Varia**

X rappelle l'action intersyndicale du 24 février à 7h00 au métro Papineau.

Mélanie Hotchkiss rappelle la présence d'équipes de syndicalisation sur le campus.

### **14. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 14h51.